

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM
Séance du 23 février 2021**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mmes et MM, Éric SCHWEITZER, Anne-Catherine GUTFREUND, Jean-Philippe PREVEL
Adjoints au Maire,

Mmes et MM Rémy IFFRIG, Jean-Claude EISENMANN, Mireille FIZET, Pierre WANNER, Catherine SIMON, Sandrine KITTLER, Silvana GIRARD, Hubert DUBST, Dominique SCHAEFFER, Nathalie PETITTHORY, Conseillers Municipaux

Procuration : Mme Geneviève BALANCHE à Philippe STURCHLER

Secrétaire de séance : M. Eric SCHWEITZER 2ème adjoint au Maire, assistée par
Mme Céline BOULAY secrétaire de Mairie

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Le Conseil Municipal examine l'ORDRE DU JOUR suivant :

Monsieur le Maire rajoute un point n°8 concernant le sentier rue de Dietwiller

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26.11.2020
- 2) Adhésion groupement de commande défense incendie
- 3) Pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération
- 4) Acte administratif de vente
- 5) Organisation du temps scolaire
- 6) Transport scolaire des collégiens
- 7) Information sur l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues 2020
- 8) Sentier rue de Diewiller
- 9) Divers



1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2020

Après avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2020 qui comprenait 18 points et un divers.

2) Adhésion groupement de commande défense incendie

PRESTATIONS DE VERIFICATION, DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET DE REFERENCEMENT DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Dans le cadre de son pouvoir de police générale et plus particulièrement du maintien de la sécurité publique, le Maire a la charge d'assurer la gestion des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies et notamment les poteaux, bouches et bornes incendie.

Il appartient règlementairement à la commune de prendre en charge le contrôle de ces appareils de lutte tous les 3 ans.

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour ces prestations, la Ville de Mulhouse propose que les communes membres intéressées de m2A constituent un groupement de commandes pour la réalisation de ces prestations, conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique.

Ainsi, 23 communes du territoire m2A ont répondu favorablement à cette sollicitation : Baldersheim, Battenheim, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Galfingue, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-bas, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-bas, et Ungersheim.

L'accord-cadre à bons de commandes sera conclu par voie d'appel d'offres ouvert pour une période de 4 ans.

Les bons de commande seront émis selon le cadre contractuel fixé sans montant minimum ni maximum.

La convention constitutive du groupement dont le projet est jointe à la présente délibération fixe les modalités de fonctionnement du groupement et définit pour chacun des membres les besoins à satisfaire pour la durée du marché.

Il est proposé que la Ville de Mulhouse soit désignée coordonnateur du groupement, chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer et notifier l'accord-cadre.

La Commission d'Appel d'Offres Ouvert compétente sera celle du coordonnateur, Ville de Mulhouse.



Les bons de commandes seront conclus et exécutés par chacun des membres du groupement avec le titulaire retenu, la dépense afférente sera supportée par chacun des membres.

Le financement de ces prestations est assuré dans le cadre du budget communal, les bons de commande seront émis dans la limite de crédits affectés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'

- **APPROUVER** ces propositions,
- **AUTORISER** le Maire ou son Adjoint Délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

P.J. : Projet de convention

3) Pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération

OBJET : PACTE DE GOUVERNANCE m2A – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

En séance du 18 janvier 2021, le conseil d'agglomération de m2A a décidé, après en avoir débattu conformément à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, d'élaborer un pacte de gouvernance qui synthétise la manière dont les élus locaux s'accordent sur le fonctionnement quotidien de m2A.

En application de l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal de m2A est invité, en vue de l'adoption définitive du pacte en conseil d'agglomération de mars 2021, à se prononcer sur le projet de pacte dans les deux mois qui suivent sa transmission par le président de m2A.

En l'espèce, le projet de pacte de gouvernance de m2A se décline en quatre parties :

- la présentation des élus et des assemblées
- la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel
- la collaboration communauté – communes
- les autres formes de collaboration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Jean-Philippe PREVEL, Rémy IFFRIG et Mireille FIZET) de :

- **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération.
- **CHARGER Monsieur le Maire** de transmettre cet avis dans les meilleurs délais au Président de m2A

PJ : Projet de pacte de gouvernance m2A adopté en conseil d'agglomération du 18 janvier 2021.

4) Acte administratif de vente

Dans le cadre de l'intégration des alignements datant de 1976, Monsieur le Maire propose l'achat de la parcelle AP50 rue des Vergers d'une surface de deux ares et trente-cinq centiares (2,35 ares).



Ladite parcelle appartient actuellement aux conjoints DECKERT, ZAHND et BAUMANN.

Monsieur le Maire propose l'achat de cette parcelle pour un montant forfaitaire de **17 625 €** pour une surface totale de **2,35 ares**.

- n°AP 50 de 2,35 ares (7 500 €/are= 17 625 €),

Actuellement Monsieur CLAUSS Roland cultive ce terrain . Monsieur le Maire propose qu'il continue à le faire tant que la commune n'entreprendra pas de travaux de voirie dans cette rue. En contrepartie, il devra l'entretenir et s'il cesse de le cultiver il devra prévenir Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- **CHARGER** Monsieur le Maire rédiger et de signer l'acte administratif de cession de parcelles
- **DESIGNER** M. Eric SCHWEITZER, 2^{me} adjoint au maire pour représenter la commune
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à indemniser les propriétaires pour un montant de 17 625 €
- **AUTORISER** Monsieur Roland CLAUSS à continuer de cultiver le terrain tant que la commune n'entreprendra pas de travaux de voirie dans cette rue. En contrepartie, il devra l'entretenir et s'il cesse de le cultiver il devra prévenir Monsieur le Maire.

5) Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau gouvernement a rouvert le dossier sensible des rythmes scolaires. Il prévoit notamment de donner la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours dans les écoles dès la rentrée prochaine.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est paru au Journal Officiel de ce jour.

Sans abroger la semaine de 4,5 jours réinstaurée en 2014 durant le précédent quinquennat, ce document autorise de nouvelles dérogations.

Selon ce texte, il est permis au directeur académique des services de l'Education Nationale sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

En 2017, un questionnaire avait été envoyé aux parents des enfants scolarisés aux écoles maternelles et primaires de Zimmersheim en leur demandant de se prononcer sur les propositions de la municipalité à savoir :

- Un retour à la semaine de 4 jours
- Un maintien du système actuel soit à la semaine de 4,5 jours

Cette consultation, avait donné les résultats suivants, sur 32 familles :



- 21 familles souhaitent le retour à la semaine de 4 jours
- 11 familles souhaitent le maintien de la semaine à 4,5 jours

Il en ressortait une majorité très nette pour le passage à la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école s'est prononcé favorablement pour la semaine de 4 jours lors de leur conseil d'école du 11 février 2021.

Au vu de ce résultat, Il est proposé de maintenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine.

Le planning hebdomadaire proposé (validation en conseil d'école du 11/02/2021) est le suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Temps scolaire (accueil 10 minutes avant par enseignants)	08h00 – 11h30	08h00 – 11h30		08h00 – 11h30	08h00 – 11h30
Aide personnalisée (APC) = 1H modulable/semaine	11h30 – 12h00	11h30 – 12h00		11h30 – 12h00	11h30 – 12h00
Pause méridienne	11h30 – 13h30	11h30 – 13h30		11h30 – 13h30	11h30 – 13h30
Temps scolaire (accueil 10 minutes avant par enseignants)	13h30 – 16h	13h30 – 16h		13h30 – 16h	13h30 – 16h
Totaux = 24 H	6 h	6 h		6 h	6 h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le maintien à la semaine des 4 jours dès la rentrée 2021
- **D'APPROUVER** le planning hebdomadaire proposé
- **DE SOLLICITER** la direction académique des services de l'éducation nationale en vue de l'adaptation de l'organisation scolaire sur huit demi-journées réparties sur 4 jours

6) Transport scolaire des collégiens

Suite à la suppression de la gratuité du transport scolaire desservant les collèges publics en 2016, la Commune a pris la décision de la prise en charge de la participation financière des familles aux frais de transports scolaires pour l'année 2016-2017 (de septembre 2016 à août 2017).

M. le Maire propose de renouveler la participation à raison de 50 % pour les familles domiciliées à Zimmersheim dont les enfants sont scolarisés au Collège Henri Ulrich de



Habsheim pour la rentrée scolaire 2021/2022. Pour bénéficier de cette aide, les documents suivants seront à transmettre à la Mairie.

- Remplir le formulaire de demande de prise en charge partielle des frais de transport scolaire
- Fournir les justificatifs des frais de transports de Soléa ou justificatifs de paiement,
- Fournir une copie de l'abonnement
- Fournir un relevé bancaire ou postal

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 sur le compte 6574 subventions de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'

- **APPROUVER** la participation de la Commune aux frais de transport des collégiens et fixer le taux à hauteur de 50 %
- **AUTORISER** Monsieur. le Maire la mise en œuvre de toutes formalités et signature

7) Information sur l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues 2020

Décision modificative n°1 : présentée en conseil municipal du 26/11/2020

Suite à l'insuffisance de crédit sur le compte 2184, de 4 577,52 euros (achat mobilier salle polyvalente) pour réaliser cette écriture d'ordre budgétaire, Monsieur le Maire a effectué un virement de crédit de 4 600 euros comme suit :

Article	Libellé	Vote BP 2020	Modification	Nouveaux crédits
Section d'investissement - Dépenses				
Chapitre : 21 – Immobilisations corporelles				
2188	Autres immobilisations corporelles	10000 €	'- 4 600 €	+ 5 400 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles				
2184	Mobilier	15 000 €	+ 4 600 €	+22,48 €

Décision modificative n°2 présentée en conseil municipal du 26/11/2020

Suite à l'insuffisance de crédit sur le compte 21783, de 5 237,76 euros (achat serveur et matériel informatique) pour réaliser cette écriture d'ordre budgétaire, Monsieur le Maire propose un virement de crédit de 5238 euros comme suit :

Article	Libellé	Vote BP 2020	Modification	Nouveaux crédits
Section d'investissement - Dépenses				
Chapitre : 21 – Immobilisations corporelles				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000 €	, - 5 238 €	+ 8 922 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles				
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	0 €	+ 5 238 €	+0,24 €

Décision modificative n°3 au 30 novembre 2020



Suite à l'insuffisance de crédit sur le compte 2184, pour mandater la facture d'un montant de 2 741 ,40 €, concernant l'achat des tables et chaises le l'école primaire Monsieur le Maire propose un virement de crédit de 2 471 euros pour réaliser cette écriture d'ordre budgétaire comme suit :

Article	Libellé	Vote BP 2020	Modification	Nouveaux crédits
Section d'investissement - Dépenses				
Chapitre : 21 – Immobilisations corporelles				
2182	Matériel de transport	10 000 €	, - 2 741 €	+ 7 259 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles				
2184	Mobilier	25 000 €	+ 2 741 €	+ 2 763.48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité de

- **PRENDRE ACTE** de l'information sur l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues, détaillées ci-dessus, ainsi que de la modification subséquente des crédits ouverts aux comptes budgétaires concernés du PB2020

8) Sentier rue de Dietwiller

Le terrain ASn°0099 situé rue de Dietwiller à l'arrière des résidences est en cours de vente. En limite de ce terrain se trouve un sentier d'1m50 mètre de large. Ce sentier n'étant pas cadastré, il existe depuis plus de 30 ans et la commune souhaite le préserver, nous proposons au futur acquéreur de le maintenir et proposons de participer aux frais d'aménagement du sentier. Nous souhaitons également que cette servitude soit inscrite au livre foncier lors de la vente de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette servitude
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses liées à l'aménagement de ce sentier

9) Divers

- **Avancement des grands projets de la commune :**

- 1) La conduite d'eau sera renouvelée rue de Bruebach, à l'issue la rue sera refaite avec deux priorités : la création d'un trottoir permettant la circulation des poussettes et la volonté de créer des aménagements qui permettront de réduire la vitesse des voitures dans la rue.
- 2) Pour la rénovation de la salle polyvalente et du presbytère l'objectif est de choisir l'architecte avant l'été pour qu'il puisse travailler sur le projet et nous permettre en collaboration avec l'Adhaur de définir le programme d'aménagement des bâtiments.



3) Présentation par le Maire de CITIZ, une coopérative qui a pour activité la location de voiture par heure ou par jour.

L'idée serait de subventionner pendant 24 mois la mise en place d'un tel dispositif dans la commune. Ce serait un défi pour une petite commune de notre taille mais si nous voulons participer à la réduction de la pollution mais aussi du nombre de voitures dans nos rues il faudra bien que nous fassions tous un effort dans le changement de nos comportements. Parler d'écologie c'est bien en faire c'est mieux. Une voiture en auto partagée remplacerait 10 voitures individuelles ; Un joli défi ! Il ne s'agit pas de décider de suite mais d'y réfléchir pour le mettre en place au courant de cette année.

- Règlement municipal de construction (RMC). L'Adauhr travaille sur le projet. Une réunion de présentation du RMC va être organisée dans les semaines à venir
- Commission de contrôle : elle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin). Les titulaires sont M DUBS, Mme FIZET, M WANNER, Mme PETITHORY et M SCHAEFFER. Les suppléants sont M EISENMANN, Mme SIMON et M IFFRIG

M. le Maire clôt la séance à 20h55.

